

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 20-471-1927 portant inscriptions au tableau d'avancement des cadres locaux pour le 2e semestre 1927.

n° 20-471-1927

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
1 octobre 1927

Numéro JO  
n° 371 du 31/10/1927

Date du numéro  
31 octobre 1927

### VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu**les arrêtés en vigueur régissant les cadres locaux de la colonie

**Vu**l'arrêté du 30 juin 1927 portant inscriptions au tableau d'avancement pour le 2e semestre 1927

**Vu**le procès-verbal, en date du 29 septembre 1927, de la commission de classement du personnel des cadres locaux

**Vu**le procès-verbal, en date du 29 septembre 1927, à du conseil d'avancement pour le cadre local des douanes,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Sont inscrits à la suite du tableau d'avancement. pour le 2e semestre 1927 ; ORDRE DES SERVICES CIVILS Pour le grade d'adjoint de 2e classe. M. Dupont ( Christian), commis de 1re classe. CADRE LOCAL DES DOUANES. Pour le grade de commis principal le 2e classe. M. Ricou (Paul) commis de 1re classe. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.